



# SAINTE-JULIE EN BREF

**Le bulletin d'information de la Commune de Sainte-Julie**

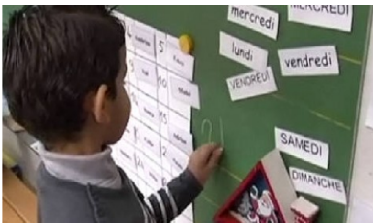
## **LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015 A SAINTE-JULIE**

Réforme des rythmes scolaires, cantine, périscolaire, TAP, APC : un menu qui a mobilisé les énergies du Conseil Municipal, des parents d'élèves, du personnel de l'éducation nationale, de l'association des P'tits Julicyens et ce depuis le mois d'octobre 2013. C'est vrai que pour la Commune de SAINTE-JULIE, tout est à mettre en place en même temps.



La bonne nouvelle aujourd'hui, c'est que des volontaires sont prêts à créer une association pour gérer une cantine scolaire, la moins bonne c'est qu'une réforme inachevée vient perturber une organisation scolaire et sociale bien huilée et rôdée depuis de longues années. Malgré d'innombrables incertitudes, oppositions ou inconstances de l'état, le bon sens julicyen a prévalu. Toutes les bonnes volontés réunies autour de la table communale ont retenu l'organisation, qui compte tenu du contexte législatif, sera la moins préjudiciable à l'intérêt de l'enfant.

### **Quels rythmes scolaires à Sainte-Julie ?**



Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La nouvelle organisation du temps scolaire vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement là où la faculté de concentration des élèves est la plus grande afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.

Forts de ce constat, et considérant que l'objectif de cette réforme est de concentrer les apprentissages fondamentaux sur le matin, période de la journée la plus favorable aux jeunes élèves pour ce type d'activité, et en accord avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal lors de sa réunion du 02 décembre 2013, a défini les horaires pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 08h30 - 11h45 et 13h45 - 15h45**

**Mercredi : 08h30 - 11h30.**

### **Le TAP, qu'est-ce que c'est ?** (Temps d'Accueil Périscolaire.)

Les élèves terminent les cours à 15h45. Si les familles le souhaitent, leurs enfants bénéficient d'une solution de prise en charge au moins jusqu'aux horaires actuels, c'est-à-dire 16h30.

Pour ceux qui préfèrent retrouver leurs enfants dès la sortie de l'enseignement obligatoire, il leur sera possible de venir les chercher à 15h45. Les familles ne sont donc pas obligées d'inscrire leurs enfants à ces TAP.

Ces Temps d'Accueil Périscolaire sont directement gérés par la mairie.

Ils auront lieu dans l'enceinte de l'école, dans l'ancienne bibliothèque (capacité max. 19 personnes), la salle de motricité et la cour de récréation.

Le TAP se déroulera de 15h45 à 16h30 comme suit :

- 15 min : récréation (aucune récréation n'a lieu pendant les heures de cours de 13h45 à 15h45)



- 30 min : aide au devoir pour les enfants de CP au CM2 basé sur le volontariat et garderie pour les maternelles et les CP-CM2 ne souhaitant pas bénéficier de l'aide. La garderie consistera à organiser des jeux extérieurs (suivant météo), des jeux d'éveil et de société.

Le personnel encadrant les enfants sera constitué des deux ATSEM et de bénévoles.

### Qui finance le TAP ?

Les projections actuelles nous amènent à un coût de 2 € environ /enfant / jour toutes charges comprises. La mairie de Sainte-Julie a fait le choix de participer au financement en réduisant ce coût pour les familles à 1 € / enfant / jour. Pour les familles en difficulté, le CCAS pourra intervenir (sur dossier).

Les inscriptions se feront au mois (Attention, il faudra tenir compte des APC !)

**Pour le mois de septembre 2014 : les inscriptions seront prises la dernière semaine de juin.**

**Dernière minute :** Fin mai, les représentants des parents d'élèves ont proposé de concentrer les TAP sur une demi-journée dans la semaine. Ce schéma n'a pas été retenu, d'une part parce qu'il enlevait toute cohérence à la réforme initiale, et d'autre part parce que changer d'horaire six mois après tout ce travail et les décisions prises devient ingérable pour les organisateurs du périscolaire et de la cantine.

## Et les APC, qu'est-ce que c'est ?



Les enseignants peuvent proposer à leurs élèves des activités pédagogiques complémentaires (APC). Ces activités permettent d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, de les accompagner dans leur travail personnel ou de leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, selon les besoins identifiés par les enseignants. L'accord des parents est nécessaire pour qu'un enfant participe à ces activités, car elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement obligatoire prévues en primaire.

Pour l'année scolaire 2014-2015, ils devraient avoir lieu les Mardi de 15h45-16h30 et jeudi de 15h45-16h30. Il faudra donc en tenir compte pour l'inscription des enfants aux TAP.

## Une cantine scolaire à Sainte-Julie

Fidèle à sa parole,

- « La Mairie de Sainte-Julie apportera son aide, sous forme de mise à disposition de personnel ou d'une subvention (...) à toute personne, ou groupe de personnes, qui souhaiterait créer un service de cantine, à condition : Que le besoin soit clairement identifié. (...) Que la gestion de ce service soit confiée à une association type loi 1901. Que la construction d'un bâtiment neuf ne soit pas nécessaire »

(Voir Sainte-Julie en Bref N° 18 de juillet 2010) -

la municipalité concrétise aujourd'hui son souhait : l'association Les P'tits Julicyens, qui prend en charge cette mission, a réuni tous les critères pour que la mairie lui apporte son aide, cela sera donc fait. Parallèlement, en mettant quelque centaines d'euros en plus dans le projet de restauration de la salle des fêtes, on donnait la possibilité d'ouvrir ces locaux aux scolaires. La réception du bâtiment est prévue au 15 juillet.

Bien que l'enthousiasme de l'association ait été générateur de belles idées (centre-aéré / périsco / cantine), nous avons pu conjointement, revenir à un projet plus réaliste et abordable pour les finances communales.

Le dernier budget prévisionnel présenté par l'association faisait état d'un déficit de 4000 €. A sa subvention annuelle de 15000 €, le Conseil Municipal a décidé de débloquer, en cas de déficit, une subvention supplémentaire exceptionnelle afin de combler ce déficit jusqu'à hauteur de 4000 €, permettant ainsi le démarrage de l'activité à la rentrée 2014. Pour les années suivantes, la montée en puissance de l'activité et peut-être aussi la recherche de nouvelles ressources devrait permettre de résorber tout déficit d'exploitation.

Comme dans les communes voisines, la cantine et le périscolaire (corollaire inévitable d'un projet cantine) sera géré à Sainte-Julie directement par une association, les P'tits Julicyens chez nous.

*Nota : Le soir, l'association aura en charge les enfants à la sortie du TAP, c'est-à-dire à 16h30.*

Pour que l'activité cantine perdure à Sainte-Julie, souhaitons longue vie aux P'tits Julicyens !

